

Le Conseil municipal est convoqué le 19 octobre 2021 à 18 h 30 dans la salle dédiée à la Mairie.
La séance est publique.

Ordre du Jour :

- Alès agglomération : Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux 2021-2026
 - Traversée d'agglomération : Classement dans la voirie communale : rue des murailles (tranche 2) et de la Place du château (tranche 3) .
 - Demande de subvention Projet de création d'une aire de loisirs intergénérationnelle
 - Recensement de la population 2022
 - Enedis : convention de mise à disposition et de servitudes pour l'installation d'un transformateur
 - Décision Modificative
 - Informations et Questions diverses
-

Présidence : Eric TORREILLES

Présents :

ASTIER Jean-Louis, BERBON Evelyne, BIGNOLLES Martine, BONNAURE Eva, CARRASCO Sylvie, DURAND Philippe FESQUET Clément, FRAISSE Bruno, GILBERT Laetitia, LEVAILLANT Jean-Pierre, MANOEL Stéphane, PAILHES Nelly, PONTIER Alain, RAUCOULLES Cécile, ROBLIN Christine, TALAGRAND Philippe, TOUAHRI Zakia

Excusés/ : /

Absent non excusé : FIRMIN Cyrille

Procurations : néant

La séance est ouverte à 18h30

M. le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : reprise de la délibération relative aux décisions modificatives suite à une erreur de compte, demande de subvention pour un projet d'aire de loisirs intergénérationnel. Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Laetitia GILBERT, élue la plus jeune de l'assemblée, a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mr le Maire demande à l'assemblée si des remarques ou observations sont à formuler.
Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé par

18	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

Demande de subvention pour un projet de création d'aire de loisirs intergénérationnelle

M. Clément FESQUET chargé de ce dossier a sollicité des prestataires et fait établir des devis.

Il présente le projet à l'assemblée : un pumptrack et plusieurs équipements ludiques et sportifs allant de 2 à 12 ans. Cette aire sera agrémentée de végétation et de mobilier urbain afin de créer

Le projet global est estimé à 151 056.00 € HT soit 181 267.00 € TTC

M. le maire indique que ce projet est soumis à l'obtention de subventions.

Ouï cet exposé ;

Le conseil après avoir délibéré par :

18	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION

- Approuve le projet d'aménagement d'un espace sportif et ludique intergénérationnel
- Approuve le programme des travaux prévisionnel suivant :
 - Commencement des travaux 2^{ème} trimestre 2022
 - Fin des travaux : 3^{ème} trimestre 2022
- Autorise M. le Maire à solliciter un financement auprès du Département du Gard , de la Région et d'Alès Agglomération.
- Autorise M. le Maire à solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 .
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises
- Autorise M. le Maire à signer toutes les conventions et toutes pièces utiles et à intervenir afférentes à ce projet

Alès agglomération : Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux 2021-2026

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 est un document obligatoire qui formalise les engagements des bailleurs sociaux, des réservataires de logements sociaux et de la collectivité pour atteindre les objectifs locaux adoptés dans le document-cadre,

Considérant que les orientations contenues dans la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux 2020-2026 sont des adaptations des objectifs réglementaires au contexte local, dans le respect des seuils fixés par la loi

- 25 % des attributions de logements sociaux, suivies de baux signés, réalisées hors Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) au premier quartile des demandeurs les plus pauvres et à des ménages relogés dans le cadre de l'aménagement et du renouvellement urbain sur le territoire (ANRU),
- 60 % des attributions de logements sociaux *en* QPV aux demandeurs des trois autres quartiles de ressources – la première année,
- 70 % des attributions de logements sociaux *en* QPV aux demandeurs des trois autres quartiles de ressources – les années suivantes,

Considérant que le projet de Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux 2020-2026 a été approuvé à l'unanimité lors de la séance plénière de la C.I.L. en date du 4 décembre 2019,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

18	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

APPROUVE

La Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux 2020-2026 jointe à la présente délibération,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux 2020-2026.

Traversée d'agglomération : Cession dans la voirie communale d'une section de la RD24: rue des Murailles (tranche 2) et de la RD907 la Place du château (tranche 3).

M. le Maire présente au conseil les deux tableaux de cession des sections de routes départementales dans la voirie communale ainsi résumé :

- RD 24 - Rue des Murailles - 180 ml pour 720 m2
- RD 907 – Place du château - 80 ml pour 320 m2

Oui cet exposé, le Conseil après avoir délibéré par :

18	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTIONS

- Approuve les deux tableaux de cession et le plan ci-annexés à la présente délibération
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles ou à intervenir afférentes à ce dossier.

PORTANT DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET FIXANT LA REMUNERATION DES AGENTS ENQUETEURS.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2021 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

M. le Maire rappelle l'enjeu très important de la réussite d'un bon recensement et son impact sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat en fonction de la population.

DECIDE, après en avoir délibéré, par :

18	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION

1.- donne délégation à M le Maire pour l'organisation des opérations de recensement en 2022 : Désignation du coordonnateur., Recrutement des l'agents recenseurs, fixation des éléments de rémunération brute des agents recenseurs

Enedis : convention de mise à disposition et de servitudes pour l'installation d'un transformateur

Dans le cadre du renforcement du réaux haute tension pour sécuriser l'alimentation électrique du village.

A ce titre plusieurs transformateurs devront être changés.

Enedis sollicite l'autorisation d'installer un transformateur sur la parcelle communale cadastrée section AL N° 695.

Il convient de signer une convention de mise à disposition de 20 m2 de terrain de ladite parcelle.

Le Conseil après avoir délibéré par :

18	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION

Autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de 20 m2 sur la parcelle cadastrée section AL N°695.

Décisions Modificatives

Le Conseil, par :

18	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTIONS

Fonctionnement :

Chap 042 -Article 6811	+ 1 350.00 €
Article 022	- 1 350.00 €

Investissement :

Chap 040 - Article 28041512	+ 4 805.12 €
Chap 040 - Article 2804112	- 3 876.64 €
Article 10222	- 928.48 €
Chap 040 - Article 28041582	+ 33.33 €
Article 10222	- 33.33 €
Chap 040 - Article 2804111	+ 386.76 €
Article 10222	- 386.76 €

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-041 du 21.09.2021

Informations

CMJ :

Sylvie rend compte de la rencontre samedi 12/10 :

La réunion s'est tout d'abord tenue en salle du Conseil Municipal , plus conviviale.

Ensuite les échanges ont continué autour d'un pique nique dans les jardins du foyer.

Divers projets ont été abordés : dont le concours illuminations de Noël , la participation du CMJ à la cérémonie du 11 novembre . Un atelier créatif pour la confection de nouveaux pictogrammes de sensibilisation du tri des ordures ménagères à afficher aux locaux des poubelles à clôturer la matinée.

Zakia Touahri évoque la satisfaction des enfants sur l'installation et la fréquentation de la table de ping pong, et de la boîte à livres

Ils sont impatients de voir le projet de Pumptrack se réaliser.

Reprise de la vie du village :

M. le Maire fait le point sur la reprise de la vie festive et associative dont il se félicite , il donne l'agenda des futures manifestations :

- Octobre rose 24/10/2021-
- Bibliothèque : halloween 27/10/2021 et atelier des petits un vendredi sur deux
- Fête des enfants et marché de Noël 11 décembre 2021
- Vœux du Maire : 15/01/2022
- CCAS : Distribution du colis des aînés 15 décembre 2021: repas des aînés 7 janvier 2022

Associations : reprise de la gym – Nouvelle APE – une nouvelle association Elodg propose la pratique de la Zumba et de renforcement musculaire , La chorale l'éz'enchanteurs,, palette est déco , la judo ont également repris. Le foyer municipal vit à nouveau.

Questions Diverses

Cimetière : Philippe Durand : indique que c'est bientôt le 1^{er} novembre , il y a des arbres à abattre au cimetière protestant.

Patrimoine : Lors de l'assemblée générale début février 2022 un livre de René Guerin sera distribué.

Extension assainissement : Demande d'un administré au sujet de l'extension d'un réseau d'assainissement : il faut voir directement avec Alès Agglomération .

Voirie :

- Rue de la Fontaine du noyer : Trou de 20 cm fontaine du noyer , dangereux . Signalement. Le Maire fera le nécessaire..

- Stationnement anarchique : place du château et rue des murailles : Barrières : réception fin novembre — Gendarmerie a mis des contreventions. Pour infos 8000 euros HT de barrières pour maîtriser cet incivisme récurrent.
- Rue du puits : plaque qui fait du bruit , cela a été signalé à Véolia.

La séance est levée à 19 h 45